



Votants : 84
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 mars 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 17 mars 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 mars 2015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION – CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Gérard GIBAUT, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PANIER, Sébastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Brigitte COMPETISSA à Joël MISBERT, Pascal DUFORESTEL à Josiane METAYER, Romain DUPEYROU à Yvonne VACKER, Jean-Martial FREDON à Stéphanie DELGUTTE, Marie-Chantal GARENNE à Jérôme BALOGE, Isabelle GODEAU à Nathalie SEGUIN, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Florent JARRIAULT à Dany MICHAUD, Agnès JARRY à Dominique SIX, Dominique JEUFFRAULT à Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURE à Jean-Luc CLISSON, Simon LAPLACE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Philippe MAUFFREY à Jacques MORISSET, Marie-Paule MILLASSEAU à Christelle CHASSAGNE, Rose-Marie NIETO à Christine HYPEAU, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOIN, Florent SIMMONET à Carole BRUNETEAU

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Claude BARRAUD, Robert GOUSSEAU, Elmano MARTINS, Michel PAILLEY

Titulaires absents excusés :

Brigitte COMPETISSA, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO, Stéphane PIERRON, Florent SIMMONET

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150316-C04-03-2015-DE
Date de télétransmission : 19/03/2015
Date de réception préfecture : 19/03/2015

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 MARS 2015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION – CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 a pour objet de définir les programmes et actions que l'Etat et la région Poitou-Charentes s'engagent à mener conjointement en matière d'aménagement et de développement du territoire, en association avec d'autres partenaires dont les communautés d'agglomération, pendant la période 2015-2020.

Cette politique contractuelle s'appréhende donc dans la globalité des moyens publics mobilisés avec l'objectif de fédérer les collectivités territoriales autour de projets structurants pour impulser une dynamique favorable à l'emploi et à la cohésion territoriale.

A l'issue de plusieurs groupes de travail, le projet de protocole cadre relatif au Contrat de Plan Etat Région s'organise selon six thématiques : la mobilité multimodale - l'enseignement supérieur (dont la vie étudiante), la recherche, l'innovation et le transfert de technologie vers les entreprises – la transition énergétique et écologique – la couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique – les filières d'avenir et l'usine du futur – le développement du territoire. L'emploi est quant à lui traité de manière transversale dans ces diverses thématiques.

A la lecture du projet de protocole, préfigurant le document final, la CAN constate que si l'architecture générale du projet traduit globalement ses attentes, elle souhaite que des précisions soient apportées et que les opérations prioritaires du territoire fassent l'objet d'une inscription plus explicite.

Ainsi, la prise en compte pour notre territoire d'opérations ferroviaires essentielles telles que le doublement de la liaison Lusignan – St-Maixent ou l'électrification de la ligne Niort-Saintes doit faire l'objet de précisions quant à l'échéancier de sa réalisation. De plus, ce développement ferroviaire n'ayant de sens que si l'intermodalité est renforcée, le soutien conséquent à la réalisation à la gare de Niort d'un Pôle d'Echange Multimodal, dans le cadre du schéma de mobilité de l'agglomération, est indispensable.

Par ailleurs, les plans de financement des interventions ferroviaires et routières doivent rapidement faire l'objet d'une réflexion avec les agglomérations qui n'ont pas été associées à la signature du protocole d'intentions sur les infrastructures de transport du 3 avril 2014. De même, si le contournement nord de Niort est bien indiqué, la mention « hors CPER » nécessite un complément d'information quant aux modalités de co-financements envisagés.

Ensuite, le soutien du CPER est essentiel pour conforter l'attractivité touristique régionale, domaine dans lequel l'Agglomération niortaise, et Niort en qualité de ville départ, entendent jouer un rôle de première importance comme en atteste notre engagement en faveur de la mise en tourisme de la Sèvre Niortaise. Dans ce cadre, la requalification en parc naturel

urbain du site Boinot constitue un élément fort, pour la réussite de ce projet, qu'il importe de prendre pleinement en compte comme une « vitrine » sur cet itinéraire.

Au titre du volet territorial, le soutien affirmé aux fonctions de centralité des chefs-lieux dans les domaines de l'accès aux services culturels et sportifs traduit bien l'intérêt à préserver l'organisation urbaine régionale sous la forme d'un maillage territorial d'équipements de qualité que nous défendons.

Quant aux volets « enseignements supérieurs & recherche », « très haut débit et usages du numérique », « emploi », « transition écologique et énergétique » ou « innovation, filières d'avenir et usine du futur », ils doivent nous permettre de développer nos programmes d'actions que nous serons en mesure de détailler dès que les champs couverts et leurs modalités de mise en œuvre seront précisés.

Enfin, conformément aux attentes du CGET (circulaire du 3 décembre 2014), il nous semble essentiel que les articulations entre le CPER et les Fonds structurels fassent l'objet d'une présentation détaillée indispensable à la bonne compréhension des crédits mobilisés par chaque cofinanceur du CPER.

Aussi, sous réserve que la version finalisée du CPER ne soit pas fondamentalement différente du projet de Protocole cadre et que des précisions soient apportées sur les échéances de mise en œuvre de certains programmes ou sur l'articulation entre les Fonds FEDER/FSE et le CPER par exemple,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'architecture du projet de Protocole cadre sur le projet de CPER 2015-2020,
- Autoriser le Président à signer le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 sous réserve qu'il ne soit pas fondamentalement différent du projet de protocole et que les attentes de la CAN exprimées ci-dessus soient prises en considération.

Motion adoptée par 69 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 14.

Pour : 69
Contre : 1
Abstention : 14
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150316-C04-03-2015-DE
Date de télétransmission : 19/03/2015
Date de réception préfecture : 19/03/2015